

AVIS DE CONVOCATION AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE LAVIGNE.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle de l'association de chasse et de pêche Lavigne se tiendra le samedi 30 mars 2019 à 9h, au 750 rue Principale à St-Ambroise-de-Kildare. Tel que stipulé aux règlements de l'association, en voici l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- A) MOT DE BIENVENUE DE LA PRÉSIDENTE
- B) NOMINATION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE
- C) OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- D) QUORUM
- E) LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 24 MARS 2018
- F) RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION
- G) PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS
- H) NOMINATION DU VÉRIFICATEUR COMPTABLE
- I) MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION

- 1) Règlement concernant la prohibition de certaines activités de chasse dans la zone d'exploitation contrôlée de la Zec Lavigne

- J) PRÉSENTATION DES CONFÉRENCIERS INVITÉS
- K) RAPPORT DES COMITÉS

- 2) Foresterie (Nathalie Poitras)
- 3) Chasse (Serge Malo)
- 4) Web et publicités (Benoît Laporte)
- 5) Tarification / Finances (Jean-Paul Collinge)
- 6) Camping / Gamelin / Réseau routier / Activités et projets (Karl Lacouvé)

- L) ÉLECTIONS
- M) PÉRIODE DE QUESTIONS
- N) CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Aucun ajout à l'ordre du jour ne sera permis à moins qu'il ait été soumis au siège social de l'Association 5 jours (120 heures) avant l'ouverture de l'assemblée générale annuelle et qu'il ait été demandé par au moins vingt membres en règle qui signent la requête.

ELECTIONS 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
LAVIGNE

Siège no 4 : St-Zénon/St-Michel-des-Saints : Nathalie Poitras

Siège no 5: St-Côme : Serge Malo

Siège no 6 : St-Zénon / St-Michel-des-Saints : Stéphane Élliott

Tout membre intéressé à postuler à un siège à cette élection devra compléter un formulaire de mise en candidature qui peut être obtenu au bureau de la ZEC au 541 rang de l'Arnouche, St-Zénon, Québec, JoK 3No. Sur demande, le bulletin peut aussi être envoyé par la poste.

Ce membre doit être appuyé par cinq (5) membres en règle et un membre ne peut appuyer plus d'une candidature.

La formule de mise en candidature complétée et signée doit être retournée par courrier recommandé ou remise en main propre au 501, rang de l'Arnouche, St-Zénon, Québec, JoK 3No, et ce dans une enveloppe cachetée avec mention « MISE EN CANDIDATURE », 7 jours (168 heures) avant l'ouverture de l'assemblée.

Pour toute information ou obtention d'un bulletin de mise en candidature, veuillez communiquer par téléphone avec le secrétaire-trésorier au 514-929-1220.

St-Zénon, le 25 février 2019

M. Jean-Paul Collinge, secrétaire-trésorier